ASSOCIATION INTER PARCOURS HANDICAP 13

Siège social : 56, av André Roussin
13016 MARSEILLE
490 936 267 R.C.S Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FIDENS CONSEIL
SIEGE SOCIAL : 70, RUE DE LA TRAMONTANE
13090 AIX EN PROVENCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AIX - BASTIA

ASSOCIATION Inter Parcours Handicap 13

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Adhérents,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Inter Parcours Handicap 13 », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

IV- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

VI- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces

comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix en Provence, le 18 mai 2026

Le Commissaire aux comptes

FIDENS CONSEIL



BORIS CZORNY

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	79 603	59 415	20 188	27 214	7 026-	25.82-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	92 181	80 122	12 059	17 055	4 995-	29.29-
	En cours, avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	171 784	139 537	32 247	44 269	12 021-	27.16-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 988		2 988	3 963	975-	24.60-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	491 498		491 498	3 128	488 370	NS
	Charges constatées d'avance (2)	3 680		3 680	3 266	414	12.67
	Valeurs mobilières de placement	980		980	118 060	117 080-	99.17-
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	26 699		26 699	368 608	341 909-	92.76-
	Total III	525 845		525 845	497 025	28 819	5.80
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(IV)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	697 629	139 537	558 092	541 294	16 798	3.10

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	447 622	498 925	51 302-	10.28-
	Autres				
	Report à nouveau	15 691	15 691		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	29 675	51 302-	80 977	157.84
	Situation nette (sous total)	492 988	463 313	29 675	6.40
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	492 988	463 313	29 675	6.40
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total IV				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	13 084	10 254	2 830	27.60
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	43 934	66 396	22 462-	33.83-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 003	1 331	328-	24.63-
	Produits constatés d'avance	7 083		7 083	
	Total V	65 104	77 981	12 877-	16.51-
	Écarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	558 092	541 294	16 798	3.10

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	5 569	8 158	2 589-	31.73-
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	476 650	515 000	38 350-	7.45-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		7 290	7 290-	100.00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	6 055	2 058	3 997	194.21
Total I	488 274	532 506	44 232-	8.31-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	90 838	121 745	30 906-	25.39-
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 253	9 633	6 380-	66.23-
Salaires et traitements	255 118	311 582	56 463-	18.12-
Cotisations sociales	94 724	124 292	29 568-	23.79-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 644	14 257	614-	4.30-
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	6 463	7 296	833-	11.41-
Total II	464 040	588 805	124 765-	21.19-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	24 233	56 299-	80 532	143.04

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	5 370	4 920	450	9.14
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	95	183	89-	48.33-
Total III	5 464	5 103	361	7.08
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		63	63-	100.00-
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV		63	63-	100.00-
2. Résultat financier (III-IV)	5 464	5 041	424	8.41
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	29 698	51 258-	80 956	157.94
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	23	44	21-	47.73-
Total des produits (I+III+V)	493 738	537 609	43 871-	8.16-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	464 063	588 911	124 848-	21.20-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	29 675	51 302-	80 977	157.84

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature		167 336	167 336-	100.00-
Prestations en nature		925	925-	100.00-
Bénévolat				
TOTAL		168 261	168 261-	100.00-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature		925	925-	100.00-
Personnel bénévole		167 336	167 336-	100.00-
TOTAL		168 261	168 261-	100.00-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, du règlement ANC n°2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, et du règlement ANC n°2023-03, applicable au 1er janvier 2025.

Changement de méthode

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, du règlement ANC n°2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, et du règlement ANC n°2023-03 modifiant le règlement ANC 2018-06, applicable au 1er janvier 2025.

Informations générales complémentaires

Objet de l'association :

L'association a pour objet de représenter par délégation les associations Parcours Handicap 13.
Elle coordonne et harmonise les pratiques de réseaux locaux, assure la circulation de l'information, de la reflexion et facilite la mutualisation des moyens.
Elle anime les échanges sur les pratiques et les outils dans le but d'améliorer en permanence les actions menées en faveur des personnes en situation de handicap et de leur entourage.

Autres informations générales :

Un changement de présidence de l'association a eu lieu au cours de l'année 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	79 603		
Installations générales agencements aménagements divers	41 177		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	50 942		1 622
TOTAL	92 119		1 622
TOTAL GENERAL	171 722		1 622

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			79 603	79 603
Installations générales agencements aménagements divers			41 177	41 177
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 560	51 004	51 004
TOTAL		1 560	92 181	92 181
TOTAL GENERAL		1 560	171 784	171 784

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	52 389	7 026		59 415
Installations générales agencements aménagements divers	27 215	4 121		31 336
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	47 849	2 497	1 560	48 786
TOTAL	75 064	6 618	1 560	80 122
TOTAL GENERAL	127 454	13 644	1 560	139 537

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	7 026				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 121				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 497				
TOTAL	6 618				
TOTAL GENERAL	13 644				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	498 925			51 302	447 622
Report à nouveau	15 691				15 691
Excédent ou déficit de l'exercice	51 302-	51 302	29 675	0-	29 675
Situation nette	463 313	51 302-	29 675	51 302	492 988
TOTAL I	463 313	51 302	29 675	51 302	492 988

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	2 988	2 988	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 923	1 923	
Divers état et autres collectivités publiques	476 500	476 500	
Débiteurs divers	13 075	13 075	
Charges constatées d'avance	3 680	3 680	
TOTAL	498 166	498 166	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 084	13 084		
Personnel et comptes rattachés	15 715	15 715		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 820	27 820		
Impôts sur les bénéfices	23	23		
Autres impôts taxes et assimilés	376	376		
Autres dettes	1 003	1 003		
Produits constatés d'avance	7 083	7 083		
TOTAL	65 104	65 104		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
SITE INTERNET	43 542	33.33
PLATEFORME NUMERIQUE	35 130	20.00
LOGICIEL INFORMATIQUE	931	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages inform	linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Informatique et logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	2 988
Autres créances	489 473
Total	492 462

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 544
Dettes fiscales et sociales	23 494
Total	28 038

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 680
Total	3 680
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	7 083
Total	7 083

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBV D'EXPLOITATION COLLECTIVITES TERRITORIALES (DEPT BDR)	476 500
Total	476 500

Rémunération des dirigeants

Pour l'année 2025, la rémunération des trois plus haut cadres dirigeants a été de 103 427 euros brut.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	6
Employés	2
Total	8

Au cours de l'année 2025 l'association IPH13 a employé 7.22 equivalents temps plein dans ses effectifs.

Valorisation des contributions volontaires

La valorisation en nombre d'heures du travail bénévole n'a pu être éstimée précisement cette année.

Mais, le fonctionnement générale d'Inter Parcours Handicap 13 a bénéficié d'un soutien important d' heures de travail bénévole.
Des heures de bénévolat ont été efectuées :
- sur les territoires via les differents parcours
- sur de la représentation, du projet de vie et de la formation CDAPH.
- sur le service de communication (forum, groupe de travail ...).

En outre, certains bénévoles ont décidé, cette année, de renoncer aux remboursements de leurs frais de deplacement et d'en faire don à l'aasociation.
Le montant de ces dons qui ont été abandonné, dans le cadre du BOI-IR-RICI-250-20-20120912, 12 septembre 2012, ont donné lieu à des cerfa pour un montant de 5 298 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 200 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4 200 Euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

Désignation	Date d'achat	Prix d'achat	Cours au 31/12/2025	Plus ou moins value latente
Parts sociales CE	09/06/2016	980	980	
TOTAL		980	980	

Parts sociales CE au 31/12/2025 : 980 euros

Le 02/04/2026
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION